

SEPTEMBRE 2016

**VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE  
RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL**

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, alinéa 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de Lausanne, sous-arrondissement de Lausanne-Ville, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Etienne RÄSS, né le 22 mars 1982, originaire de Trub (BE), ingénieur et urbaniste de profession, domicilié avenue Louis-Vulliemin 41, 1005 Lauanne, qui remplace, au sein du groupe des Verts, M. Jean-Yves Pidoux, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M<sup>mes</sup> et MM. Grégory Devaud, Président, Rémy Jaquier, 2<sup>e</sup> Vice-Président, Yves Ravenel, Michel Renaud et Nicolas Rochat Fernandez, membres, et de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, 1<sup>er</sup> septembre 2016.

La rapportrice :

(Signé) *Sylvie Podio*

*Première Vice-Présidente*